

Annonce légale

PUBLICATION 23/02/2026
SUPPORT mesinfos.fr/tpbm-presse
DEPARTEMENT 84-Vaucluse

RÉFÉRENCE EP52686



AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE LE BARROUX

Enquête publique unique portant sur les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et d'élaboration du Périmètre Des Abords des monuments historiques de la commune de Le Barroux

Par arrêté en date du 17 février 2026, le maire de Le Barroux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et d'élaboration du Périmètre Des Abords des monuments historiques de la commune de Le Barroux.

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du Périmètre Des Abords de la commune de Le Barroux.

Les objectifs principaux du projet Plan Local d'Urbanisme sont :

1. PRESERVER LA QUALITE PAYSAGERE DU TERRITOIRE

- 1.1. Protéger l'ambiance paysagère du village
- 1.2. Garantir la qualité écologique du territoire
- 1.3. Prendre en compte les contraintes topographiques et naturelles

2. MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE ET SES PROFILS DEMOGRAPHIQUES

- 2.1. Favoriser l'accueil d'une population diversifiée
- 2.2. Garantir la qualité de vie du village
- 2.3. Œuvrer pour le maintien du cadre de vie barroussier

3. CONCILIER LE DEVELOPPEMENT URBAIN AVEC LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

- 3.1. Maintenir la silhouette du centre ancien
- 3.2. Garantir une urbanisation harmonieuse
- 3.3. Promouvoir l'agriculture barroussière

Le Périmètre Des Abords a pour objectif de délimiter le secteur des Abords des monuments historiques

Mme Jacqueline OTTOMBRE MERIAN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur

par le président du tribunal administratif en vue de procéder à l'enquête publique unique
L'enquête publique unique se déroulera

du 10 mars 2026 au 9 avril 2026 inclus, soit 30 jours consécutifs

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Le Barroux (146 rue des écoles).
Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique unique, à la mairie de Le Barroux pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi et mercredi de 09h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le jeudi 09 avril 2026 de 13h30 à 16h30), du 10 mars 2026 au 09 avril 2026 inclus, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre des Abords et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :

- **par voie postale** à la Mairie de Le Barroux (146 rue des écoles), à l'attention du commissaire enquêteur,

- **par courrier électronique à :** enquete-publique-7131@registre-dematerialise.fr

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique unique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci (lundi, mardi et mercredi de 09h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le jeudi 09 avril 2026 de 13h30 à 16h30,) et sur le site de la commune (<https://www.registre-dematerialise.fr/7131/>)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la mairie de Le Barroux, aux jours, dates et heures suivantes :

- le mardi 10 mars de 09h15 à 12h15
- le mardi 24 mars de 13h30 à 16h30
- le mercredi 1er avril de 09h15 à 12h15
- le jeudi 09 avril de 13h30 à 16h30

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, Monsieur le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser au Maire de la commune de Le Barroux le dossier d'enquête publique unique, le registre et le rapport dans lequel figure ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Le Barroux et à la Préfecture de Vaucluse, pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié sur le site internet de la commune.



Lien de publication

mesinfos.fr/consulter-avis-administratifs/provence-alpes-cote-dazur/84-vaucluse/commune-de-le-barroux-7ff9e4d9e46961a54a183b8318d92a8f580c50fd